



Avril 2024

FO COM \ LA POSTE

BSCC



# EN MAI

## LA POSTE FAIT CE QU'IL LUI PLAÎT

*Cette année, le mois de mai a la particularité d'être parsemé de plusieurs jours fériés en semaine. Prétendant vouloir donner la possibilité à certains agents d'avoir un pont pour cette période, La Poste propose aux agents de poser soit des congés, soit des RC.*

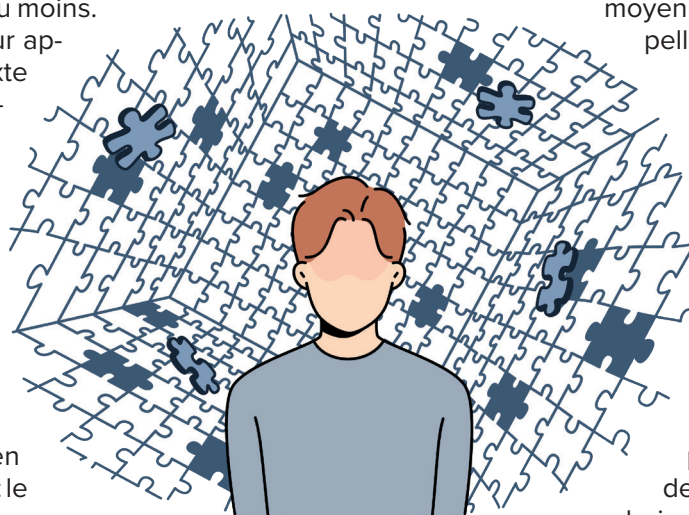
Ce qui, de prime abord, pourrait sembler une bonne initiative ne le sera pas pour tous. Car afin de permettre à certains d'obtenir un repos et pour pallier leurs absences, La Poste décide de mettre en place l'organisation type secteur (comme le samedi)! Cette décision aura pour effet de faire emporter aux agents présents deux tournées au lieu d'une seule et ce pour une période de deux jours au moins.

Bien entendu, La Poste, pour appuyer son initiative, prétexte le faible niveau de trafic durant ces périodes de jours fériés.

Pour FOCom, une initiative de cette sorte risque d'avoir de lourdes conséquences sur les conditions de travail autant pour ceux qui resteront travailler que pour ceux qui auront la chance de partir en repos. Pour les premiers: le quasi doublement des distances à parcourir quel que soit le moyen de locomotion, augmentant, de fait, la pénibilité. Certaines tournées «voiture» vont devoir parcourir plus de trois cents kilomètres plusieurs jours de suite. Pour les seconds: la quantité de trafic des lundis sera exponentielle pire que dans le cas des secteurs habituels du samedi. Il suffit simplement d'un jour de secteur le samedi pour

que le lundi soit monstrueux alors avec deux voire trois jours de secteur, bonjour les dégâts! De plus, pour ce faire, La Poste s'assoie complètement sur le dialogue social car jamais ce type de dispositif n'a été présenté en Comité Technique.

Pour FOCom, la BSCC trouve encore ici un moyen de faire baisser ce qu'elle appelle «la dette sociale».



FOCom rappelle que les congés ne sont en aucun cas une dette mais bien un droit acquis par les agents et que, hormis en appliquant le BRH, La Poste ne peut imposer la pose de CA. Il en va de même pour les Repos Compensateurs: la réglementation impose à La Poste la récupération des RC dans un délai de soixante jours. Idem pour le choix de «rendus» ou «compensés».

FOCom demande la plus grande vigilance auprès des agents sur la volonté de La Poste de multiplier la mise en place des secteurs au prétexte d'offrir du repos à certains agents. Cette décision pourrait déborder, dans le futur, sur la mise en place de ces fameux secteurs pour les autres congés de l'année.

**IL EST INADMISSIBLE QUE DES AGENTS SOIENT CONTRAINTS DE REMPLACER LEURS COLLÈGUES POUR QUE CES DERNIERS PUISSENT POSER DES CONGÉS! LA POSTE EN FAISANT CELA, PROVOQUE, EN PLUS, DES DISSENSIONS! UNE SEULE SOLUTION: EMBAUCHER!**



[www.focom-laposte.fr](http://www.focom-laposte.fr)

### DÉTERMINÉS

POUR NOUS SUIVRE

